Image not found or type unknown

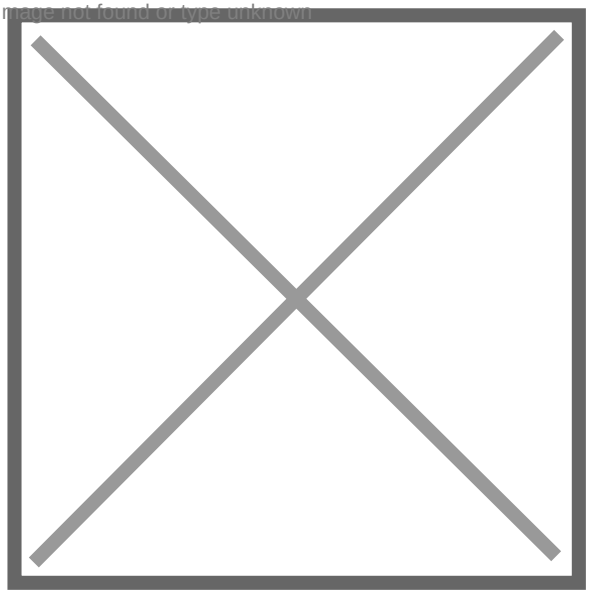

Comportement agressif d'un employé d'une ambassade de france

Par **lesoucheur**, le **07/05/2010** à **16:45**

Bonjour,

Je voudrais obtenir un conseil relatif à un évènement survenu hier par téléphone avec un employé de l'Ambassade de France à Genève.
Mon épouse (d'origine Philippine et épouse de Français) a appelé le service des visas pensant devoir faire une demande Schengen afin de se rendre en Italie.
En effet jusque là, il lui avait fallu faire de régulière demande de visa Schengen afin de pouvoir circuler librement en Europe (car nous habitons la Suisse).
La personne qui prit l'appel téléphonique eu envers mon épouse une attitude agressive et ne la laissant finir de parler mis un terme à la communication en raccrochant.
Mon épouse fut choqué par une telle attitude.
S'ensuivit un email qu'elle envoya afin de lui en faire part puis une réponse de cet employé tout aussi déplaisante signifiant qu'elle le dérangeait au beau milieu d'un rendez-vous (rendez-vous avec un demandeur de visa), ce avec des questions qu'il sous-entendait stupides, en trop grand nombre et dont la réponse lui semblait évidente.

Je souhaiterais me plaindre de cette personne.
Je pensais faire une lettre au consul dénonçant l'attitude insultante de cette personne.

Pourriez-vous s'il vous plaît m'indiquer la bonne marche à suivre?

Dans le second et dernier email de mon épouse répondant à ce monsieur, j'ajoutais à la fin: "Fort de cela, j'attends que vous me fassiez vos excuses, faute de quoi, j'irai en référer à qui de droit". Sa réponse n'en fut qu'il lui réitérait ne pas lui falloir de visa.
Ce monsieur ne signa jamais autrement que part "service des visas..." etc.

Suis-je dans mon droit de lui demander de me donner son nom?

Dans l'attente de votre réponse et vous remerciant à l'avance pour votre temps et vos conseils avisés, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de toute ma gratitude.

Yann

Par **chris_ldv**, le **03/06/2010** à **11:09**

Bonjour,

Vous pouvez vous plaindre de l'accueil fait par le service des visas directement auprès de l'ambassadeur de France, mais si votre réclamation n'est pas étayée par des preuves solides aucune suite ne sera donnée.

Pour ma part je ne vous suggère pas d'entrer dans une phase conflictuelle avec un service d'ambassade dont vous avez besoin ...

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés